

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Plan d'action Sols fixe **huit objectifs stratégiques à l'horizon 2050**, ainsi que des premiers objectifs à l'horizon 2030 accompagnés d'**actions concrètes** de renforcement de la protection des sols, en particulier dans les thématiques de l'aménagement du territoire, la construction, la forêt, l'agriculture, l'éducation et la santé.

Il prévoit également l'acquisition de données de base notamment sur l'identification des sols dégradés ou les sols potentiellement pollués et à risque pour les enfants et la coordination des actions de l'Etat.

Synthèse du PLAN D'ACTION SOLS VAUDOIS 2025-2030



Une consommation de sols limitée est visée à l'horizon 2050



Les sols dégradés sont réhabilités



Les matériaux terreux décapés sont intégralement valorisés



La qualité des sols agricoles est conservée et améliorée



Les sols agricoles, forestiers et sur les chantiers sont utilisés sans compaction irréversible ni érosion



Les pollutions des sols et les moyens de s'en protéger sont connus; les polluants ne sont plus introduits dans les sols



Les informations pédologiques nécessaires sont fournies aux utilisateurs du sol et aux décideurs



Les acteurs du sol sont formés, le grand public et les élèves sont sensibilisés aux enjeux et à la protection des sols

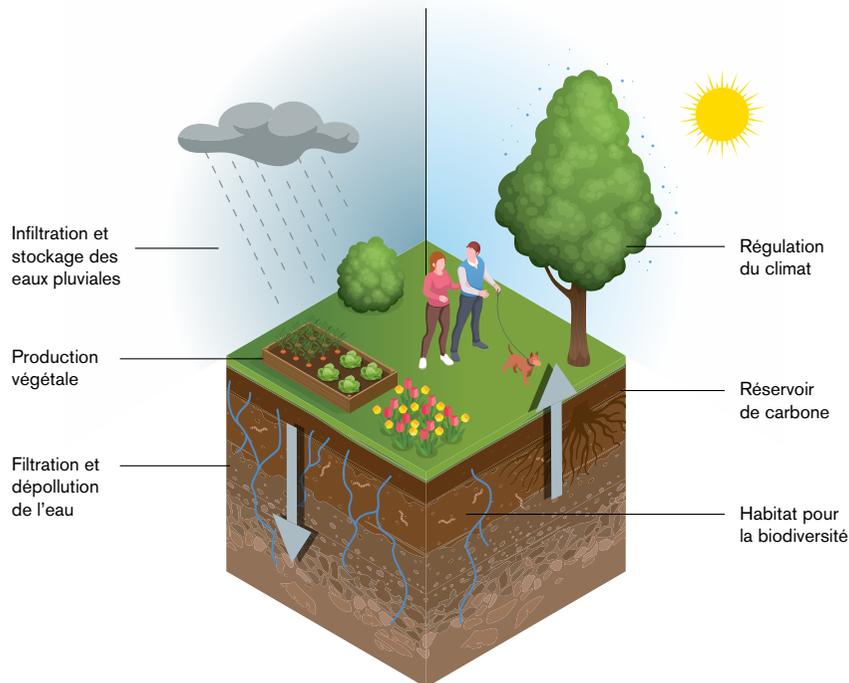


QU'EST-CE QU'UN SOL ?

La vie sur Terre dépend de sols en bonne santé. Le sol est la fine couche meuble de l'écorce terrestre, une sorte de fin épiderme, à l'interface entre les organismes vivants, l'atmosphère, l'eau et le sous-sol géologique. L'épaisseur des sols peut aller de quelques centimètres à plus de deux mètres et abriter une multitude d'organismes vivants. Selon les estimations, un gramme de sol peut contenir un milliard de bactéries, de cent mille à un million d'espèces différentes.

Ce premier maillon de la chaîne alimentaire nourrit à la fois l'humanité et l'ensemble de la biodiversité végétale et animale.

Les sols fournissent également d'innombrables services invisibles pour notre société : la rétention des eaux, la filtration des polluants ou encore le stockage du carbone en sont des exemples.



LE SOL : UNE RESSOURCE À PROTÉGER

La capacité des sols à fonctionner sur le long terme est aujourd'hui menacée en raison de leur dégradation généralisée et systématique ainsi que de leur utilisation excessive. Les atteintes aux sols sont clairement et depuis longtemps identifiées : imperméabilisation par la construction de bâtiments et d'infrastructure, compaction ou pollution pour n'en citer que quelques-unes.

Une gestion durable des sols peut contribuer à réduire les impacts négatifs de multiples facteurs de stress, y compris les changements climatiques, sur les écosystèmes et les sociétés. Dans ce contexte, le Conseil d'État a décidé de faire face à ces enjeux avec un Plan d'action Sols vaudois porté par la vision :

La qualité des sols vaudois est garantie à long terme, ils sont résistants et résilients face aux perturbations et aptes à remplir leurs fonctions pour le bien-être des générations actuelles et futures.

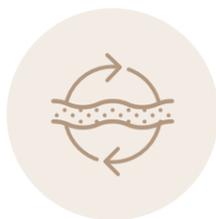
PLAN D'ACTION SOLS VAUDOIS 2025-2030

OBJECTIFS ET ACTIONS PHARES



Une consommation de sols limitée est visée à l'horizon 2050

- › Prendre en compte les **enjeux liés à la qualité des sols dans l'élaboration du plan directeur cantonal** (PDCn 2050).
- › Identifier et examiner les leviers d'action permettant de **tendre vers l'objectif national «zéro consommation nette de sol»** à l'horizon 2050.
- › Améliorer la **prise en compte des fonctions du sol dans les projets d'aménagement et de construction** et émettre des recommandations à destination des communes.
- › **Poursuivre l'exemplarité de l'Etat** en veillant à ce que les plans d'affectation cantonaux prennent en compte les fonctions du sol.
- › **Monitorer le développement** des surfaces bâties.
- › Identifier des **projets pilote de constructions de l'Etat** pour y intégrer la conservation et la réhabilitation des sols.
- › Intégrer la protection des sols dans les **planifications forestières**.



Les matériaux terreux décapés sont intégralement valorisés

- › **Faciliter la valorisation des sols décapés sur les chantiers** (ex. suivi de la production et des flux, faciliter la définition de surfaces de stockage, développer les bases techniques et légales nécessaires).



Les sols agricoles, forestiers et sur les chantiers sont utilisés sans compaction irréversible ni érosion

- › Étendre le **réseau cantonal de mesure de l'humidité des sols**.
- › Renforcer la communication et le suivi des **techniques de protection des sols sur les chantiers et les manifestations** temporaires.
- › Diffuser et adapter les méthodes de **prévention contre la compaction et l'érosion**.



Les informations pédologiques nécessaires sont fournies aux utilisateurs du sol et aux décideurs

- › Réaliser des **cartographies pilotes des sols ciblées selon les enjeux** de l'agriculture (ex. usage de l'eau), de l'aménagement du territoire (ex. SDA), des forêts (ex. secteurs à risque de sécheresse), du climat (séquestration de carbone) et de la protection des eaux (aires d'alimentation, protection contre le ruissellement).
- › Suivre **l'évolution de la qualité des sols** (ex. imperméabilisation, végétalisation, atteintes).



Les sols dégradés sont réhabilités

- › **Identifier les sols dégradés** (par exemple pour l'agriculture, les sols organiques minéralisés et ceux qui peuvent participer à la lutte contre le ruissellement pour prévenir les inondations).
- › **Définir des méthodes de réhabilitation** et accompagner les projets.



La qualité des sols agricoles est conservée et améliorée

- › Former un **réseau de fermes pilotes** pour développer et **diffuser les pratiques d'amélioration des sols**.
- › Mettre en place des **plateformes d'informations et d'échanges entre les agriculteurs, le conseil et la recherche** pour développer les techniques et moyens d'amélioration sur toute la chaîne de valeur (production, collecte, distribution, consommation).
- › **Adapter les mécanismes de subvention** agricole pour mieux tenir compte de la protection des sols.



Les pollutions des sols et les moyens de s'en protéger sont connus; les polluants ne sont plus introduits dans les sols

- › **Identifier les sols potentiellement pollués** à l'échelle cantonale, en ciblant la protection de la santé et sensibiliser les usagers aux mesures de protection.
- › **Promouvoir la réduction des pollutions** en encourageant des pratiques agricoles durables (éviter les pollutions des déchets, boues, plastiques et réduire la dépendance aux intrants avec les matières organiques) et des gestions différenciées des espaces verts sans phytosanitaires.



Les acteurs du sol sont formés, le grand public et les élèves sont sensibilisés aux enjeux et à la protection des sols

- › Faciliter **l'intégration des sols aux formations obligatoires et postobligatoires** (p. ex. création et diffusion de ressources pédagogiques pour les enseignants).
- › Collaborer avec les associations professionnelles pour **renforcer la formation et la sensibilisation des acteurs**.